



## Une consommation d'eau mystérieuse

Par feudebois, le 18/12/2011 à 18:30

Bonsoir à tous et merci pour ce forum !

J'espère avoir des éclaircissements sur ce que je dois faire car je patauge... dans la consommation d'eau des 6 derniers mois dans mon appartement.

J'ai un sous-compteur dans une maison qui comprend 3 appartements avec des sous-compteurs. J'ai 2 sous-compteurs l'un à côté de l'autre chez moi, mon propriétaire m'expliquant que le second est celui d'un de mes voisins. Lors d'une fuite d'eau, le plombier s'est aperçu que le compteur sur lequel j'étais jusque là facturée n'était pas le bon mais le fameux second compteur.

Je fais le relevé à ce moment-là avec mon propriétaire. Un peu plus de 6 mois après, je fais à nouveau relevé mais celui-ci s'élève à 5,3 m<sup>3</sup>. Moi, n'ayant absolument pas en tête ce que représente une consommation "normale" d'eau, j'estime sur le coup que le compteur fait foi et que j'ai même été surfacturée l'année précédente (n'étant là que depuis 18 mois).

Mon propriétaire conteste et dit qu'il me facturera plus car ce n'est pas possible. Moi je regarde des anciennes factures qui me montrent au départ un montant de 25 à 30 €/mois. Donc, au téléphone, avec mon propriétaire, j'ai eu une discussion plutôt houleuse d'autant qu'il ne reconnaissait pas qu'il était là au moment du relevé de ce nouveau compteur.

Finalement, j'ai regardé de nouveau les anciennes factures d'un autre logement, mais les montants étaient bien plus élevés. Je réalise que 5 m<sup>3</sup> pour 6 mois, ça fait plus que peu et que c'est probablement impossible.

Mes voisins se plaignent aussi de leurs consommations. Je suis dans l'ancien logement de la propriétaire. J'ai compris que c'était mes voisins ou plutôt celui qui payait sur mon compteur (mon propriétaire n'en faisait pas le relevé, il prenait la différence de la facture d'eau) qui ont payé une fuite énorme (qui se mesure en centaines de m<sup>3</sup> car fuite invisible).

Que faire ? Je ne veux pas qu'on me fasse une facture fantaisiste. Et mes voisins dans tout ça (j'ai su par l'organisme des eaux que mes propriétaires avaient eu un dégrèvement de plus de 200 m<sup>3</sup>) ? Puis-je exiger, avec eux, une mise aux normes des conduites et des compteurs d'eau ? J'ai proposé dans l'immédiat de faire un test : remplir un ou plusieurs conteneurs de plusieurs centaines de litres (compteur à 100 l près).

J'ai toujours payé mon loyer, j'ai toujours fait faire les différents entretiens de mon logement. J'ai toujours été réglo comme ils aimaient à le dire.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **feudebois**, le **19/12/2011** à **10:07**

Pas de réponse..... tant pis. Message trop long sans doute, problème trop complexe aussi.  
Bonne journée